

Rapport n°20

Avisu prealabile à u pruettu di creazione di a microciucciaghja « Anna »

Avis préalable au projet de création de la micro-crèche
« Anna »

La loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a institué le Service Public de la Petite Enfance (SPPE), visant à garantir aux familles une solution d'accueil de qualité, accessible et équitable pour les enfants de moins de six ans.

Depuis le 1er janvier 2025, tout projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service de droit privé accueillant des enfants de moins de six ans doit faire l'objet d'un avis favorable préalable de la commune, en sa qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Cet avis constitue une pièce préalable nécessaire à la constitution du dossier de demande d'autorisation auprès de la Collectivité de Corse.

La Ville de Bastia a ainsi été saisie d'une demande concernant la création de la micro-crèche « Anna ». Le dossier transmis comprend le CERFA n° 17579*01, une étude de besoins et un projet d'établissement. Il a été examiné par les services au regard des besoins identifiés sur le territoire et des orientations de la Convention Territoriale Globale.

Le projet prévoit la création d'une micro-crèche de douze places, gérée par une association loi 1901 dont le siège social est situé au village de Carchetu-Brusticu 20229 Carchetu-Brusticu. Elle accueillera des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30, en accueil régulier et en urgence. La structure sera implantée au sein de la Résidence Miramare et disposera notamment d'une terrasse sécurisée de 70 m².

L'étude de besoins produite par le porteur mentionne la présence d'assistantes maternelles et d'une micro-crèche à proximité du Macchione. Le porteur estime toutefois qu'une offre d'accueil collectif financée par la prestation de service unique (PSU), avec une tarification adaptée aux ressources des familles, répondrait à des besoins dans ce quartier résidentiel.

Le projet d'établissement repose sur quatre orientations principales : le respect du rythme de l'enfant, le développement de son autonomie, la socialisation et l'accompagnement à la parentalité. Il prévoit également l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique lorsque leur état est compatible avec la vie en collectivité, ainsi qu'une attention portée à la santé, à la sécurité, à l'ouverture culturelle et au développement durable.

L'équipe projetée comprend une éducatrice de jeunes enfants à temps plein, assurant notamment la direction, quatre professionnels titulaires du CAP Accompagnant éducatif petite enfance, dont un à mi-temps, ainsi qu'un Référent Santé et Accueil Inclusif. La structure prévoit par ailleurs de développer des partenariats avec la PMI, le Relais Petite Enfance, les professionnels de santé, les établissements scolaires, les associations et la CAF.

Au regard de ces éléments, la création de douze places supplémentaires en accueil collectif contribue à diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire bastiais et à répondre au besoin identifié dans le secteur du Macchione.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable préalable au projet de création de la micro-crèche « Anna », porté par l'association Anna et implanté Résidence Miramare, 1 avenue Sainte Appolonie, dans le quartier du Macchione.

En conséquence, il est proposé :

– d'émettre un avis favorable préalable à la création de la micro-crèche « Anna », au regard du projet présenté et des besoins identifiés sur le territoire.